L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN 29 JANVIER.

FEUILLETON.

MADAME DE LÉOJAC

PAR LEOPOLD VIBERT.

TROISIEME PARTIE.

VIII

A la lecture de cet arrêt, les accusés pâlirent. Ils entrevoyaient mille fois préférable la mort à la torture; l'épouvante de leurs visages le dit assez. Anne fut la première à recouvrer quelque force. Elle tendit la main à M. de Rivère, en lui disant:

—Henri, du courage! nous sommes innocents; espérons toujours!

Guillaume baissait, en pleurant, un pli de sa robe.

On les emmena.

Que pouvait-elle donc espérer, la pauvre femme?

Tout semblait ligué contre elle, et elle ne pouvait pas savoir qu'à ce moment même, à Libourne, un homme se jetait de la sauver.

L'aurait-elle su, d'ailleurs, que pouvait contre le parlement de Toulouse le tabellion de Bourget?

On se souvient que maître de Bourget avait quitté Libourne le 6 mai au matin, le lendemain du jour où Pradel lui avait raconté l'instruction de l'affaire de Roquevert.

Il ignorait où en était la procédure, et même s'il avait su, il n'aurait jamais pu arriver à Toulouse le 6 mai au soir, pour désigné pour appliquer les accusés à la torture.

Mais il n'en faisait pas moins toute la diligence possible, et vers dix heures du soir il était arrivé à Langon, gros bourg situé sur la rive gauche de la Garonne, à dix lieues de Bordeaux. Malgré sa fatigue, il voulait pousser plus loin ce soir-là et avait demandé un cheval frais. Il n'avait pas de courrier pour lui faire préparer ses relais; l'heure était avancée et il avait fallu réveiller les garçons d'écurie pour lui seller un bidet de poste; aussi mettait-il peu d'empressement à le servir.

Il était assis en attendant sur le seuil de la route.

Il paraissait exténué, mais son visage était animé par la préoccupation et ses yeux brillaient d'une ardeur fiévreuse.

Quand on lui amena le cheval sur lequel il devait continuer sa route, il fit un brusque effort sur lui-même et sauta en selle.

Pendant qu'il galopait vers Toulouse, une scène lugubre se déroulait dans une salle basse du château narbonnais.

A dix heures du soir, deux archers avaient conduit Anne de Léojac dans cette salle.

En entrant, elle vit, à la lueur de la lampe suspendue à la voûte, trois conseillers en robe noire sur des fauteuils. L'un d'eux était M. Gaultier. Devant une petite table était assis le greffier Tournefile.

Sur l'un des côtés de la salle, faisant face aux conseillers, se trouvait un siège en bois; Anne fut invitée à s'y asseoir.

A ses pieds était un appareil de forme bizarre; c'était un énorme treuil, rivé au sol, autour duquel s'enroulait une corde; l'un des bouts de cette corde, passant dans une poulie fixée à la voûte, venait retomber à terre. Auprès du treuil, Anne vit trois lourdes pierres de taille, munies de crochets de fer qui permettaient de les suspendre l'une à l'autre.

Pour donner une idée de ce qui se passa alors, nous transcrivons simplement le procès-verbal de torture dressé par le greffier Tournefile.

PROCÈS-VERBAL.

"Ce jourd'hui, six mai mil six cent septante et trois, dix heures du soir, le couvre-feu étant sonné, nous, Jean-Thierry Gaultier, conseiller du roi au parlement de Toulouse, ayant été rapporteur au procès criminel, instruit à la requête du procureur général, contre noble dame Anne de Roquevert, comtesse de Léojac, et autres accusés, laquelle dame, par arrêt du Parlement rendu à la date du 5 mai mil six cent septante et trois, a été déclarée devoir être appliquée à la question ordinaire et extraordinaire du moins de Caen, pour avoir par sa bouche la vérité sur le crime dont elle est accusée, et les noms de ses complices;

"Nous nous sommes transportés pour l'exécution du dit arrêt en la chambre de la question du Parlement, conjointement avec messire Jacques Simon, conseiller en ce siége, et messire Jean-Victor Tournayre, également conseiller en ce siége, tous deux commissaires nommés, assistés de maître Girard Tournefile, notre commis-greffier;

"Avons fait amener devant nous ladite dame Anne de Roquevert, comtesse de Léojac, laquelle après serment de dire la vérité, a été interrogée sur la sellette ainsi qu'il suit:

"Interrogée sur le point de savoir si elle voulait avouer avoir participé, au conseil ou en action, au meurtre de son époux, le comte de Léojac, a refusé de répondre à tout interrogatoire.

"Lecture lui ayant été faite du présent interrogatoire, elle a déclaré n'avoir rien à ajouter, et elle a signé:

"ANNE DE ROQUEVERT.

"J. T. GAULTIER, J. VICTOR TOURNAYRE, J. SIMON, J. TOURNEFILE, greffier.

"Ensuite, de ce que dessus et sans intervalle, ladite dame déshabillée, a été mise sur le siége de la question par l'exécuteur de la haute justice, en présence de messire Baptiste Jamblin, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de la Daurade, et de messire Joseph Merlet, prêtre, docteur en théologie, et archiprêtre de l'église métropolitaine de Toulouse; maîtres Noblet et Fabre, docteurs en médecine, de la Faculté de Montpellier, et le sieur Paris, chirurgien juré, tous demeurant à Toulouse, et nommés en la dite chambre;

"Lesquels médecins et chirurgiens, après serment par eux prêté séparément, ont ensemble et de concert, de bien et fidèlement procéder à la visite de ladite dame et nous faire le rapport de l'état dans lequel elle se trouverait, pour à l'instant procéder, nous ont rapporté qu'elle était en état de soutenir la question.

"Et l'exécuteur des hautes œuvres ayant lié les pieds et les mains à ladite Anne de Roquevert, comtesse de Léojac, et lui ayant passé la corde sous les aisselles, avons de nouveau pris et reçu de ladite dame le serment de dire la vérité.

"Il est nécessaire d'interrompre ici le récit du greffier, pour expliquer en quoi le bourreau allait faire.

Madame de Léojac venait d'être attachée de telle sorte, avec la corde du treuil, que deux aides placés aux barres de ce treuil pouvaient, en appuyant sur ces barres, la soulever et élever celle-ci sans une pierre de taille suspendue à ses pieds.

Une barre était placée dans la corde qui liait ses mains, et un troisième valet, faisant tourner cette barre pendant que les autres manœuvraient le treuil, elle allait avoir les poignets horriblement tordus, tandis que le poids de la pierre disloquerait toutes ses articulations.

Ceci expliqué, continuons à citer le procès-verbal.

"Ordre donné de faire le premier tour, avons demandé à ladite dame si elle n'avait pas résolu depuis longtemps la mort du comte de Léojac, son époux;

"A répondu en se plaignant.

"Interrogée si elle ne savait pas que Henri de Rivère et Guillaume Dorlui avaient tué son dit époux, le onze février mil six cent soixante trois.

"A répondu: Ce sont d'indignes calomnies.

"Ordre donné de faire le second tour.

"Interrogée sur le point de savoir si elle ne voulait point avouer son crime, a répondu par des cris de souffrance.

"Ordre donné une seconde pierre à la première, pour l'extraordinaire.

"Interrogée sur le point de savoir si elle persistait dans ses déclarations.

"A répondu: Vous êtes des scélérats!

"Après quoi, avons fait relâcher ladite dame et l'avons fait mettre sur le matelas; lecture lui a été faite du procès-verbal et de ses réponses, a dit qu'elle y persistait, et a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui occasionnait la question.

"Ont lesdits médecins et chirurgiens signé avec nous et notre greffier.

"J. T. GAULTIER, J. SIMON, VICTOR TOURNAYRE, NOBLET, D. M. M.; FABRE, D. M. M.; PUISAC, C. J.; G. TOURNEFILE, GREFFIER."

Une torture était plus atroce peut-être que celle dont on vient de lire le récit, c'était la torture morale que concevait le conseiller Gaultier.

En deux jours, son amour pour Anne avait grandi jusqu'au délire; ce n'était lui qu'à avait exigé de présider aux manœuvres de ce supplice!

Il avait bien songé à s'excuser auprès du premier président, à se dire malade; mais il craignait de confirmer les soupçons que sa partialité pour madame de Léojac avait déjà fait naître. Il voulait la sauver, et la nécessité de ne point donner prise aux défiances du Parlement.

Il était donc venu, plus pâle que la suppliciée, plus épouvanté qu'elle des préparatifs de la question, et il avait demandé son terrible office.

L'œil hagard, il contemplait les lignes harmonieuses de ce corps nu, dont la blancheur se détachait crûment sous la lumière de la lampe, sur le fond noir de la salle. Il voyait les tressaillements de ces chairs, il entendait les craquements de ces os brisés.

Sous l'action combinée de la traction du treuil et du poids des pierres, les articulations se tendaient; les formes allongées du corps s'effilaient entre nœuds. Anne criait. Chacun de ses cris entrait comme une pointe aigue dans le cerveau du conseiller et semblait l'assommer qui le glaçait.

Au second tour il avait prié M. Jacques Simon, son collègue, de procéder à l'interrogatoire.

Pour lui, les mains crispées sur les bras de son fauteuil, les cheveux hérissés sous son chaperon, il se sentait baigné d'une sueur froide, et il n'était pas la force de détourner ses regards de ce spectacle.

Une sorte d'hallucination s'était emparée de son esprit. Il lui semblait que les membres palpitants allaient s'étirer, s'étirer toujours et toujours d'un côté à la voûte, de l'autre au pavé de la salle.

Enfin la torture prit fin. Anne fut détachée, couchée sur ce matelas; émue et baignée de sueur, elle avait rejeté ses souliers s'étant reposée. On fit sur elle une vêtements. On l'emporta. Son visage se prolongeait dans les voûtes sonores des passages du château narbonnais.

Elles avaient cessé de retentir, que le conseiller ne les entendait encore, au fond de sa conscience.

Après le supplice de Léojac, Guillaume et Henri de Rivère furent interrogés.

Le [illegible] fut interminable. Ils ne se distingua pas entre eux de l'avoir fait [illegible] heures de la tortue [illegible]

Quand on eut achevé, à Aude conduite sans ses sauvages.

Au premier tour de treuil, quand il sentit ses membres disloqués par le poids de la pierre, il s'écria qu'il dirait tout, et qu'il confessait tout ce qu'on voudrait.

On le laissa attendre jusqu'à ce qu'il aie écrit par les mains, même de son plomb, des aveux conformes au système de l'accusation.

A suivre.

LE NOUVEAU TRANCHE [illegible] Le nouvel [illegible] est tranché, sur la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, il augmente d'utilité, à celle déjà acquise. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

☞ Il n'est pas étonnant que les hommes qui vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tenaces de WILCOX & GIBBS. Les hommes, les négociants, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les destinées futures et sur la destinée de la femme. [illegible] M. S. Hedrick, 87 et 146 rue du Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 28 janvier 1870.

Le marché monétaire a été encore plus facile aujourd'hui. Il y a [illegible] demande [illegible] papier y passe aisément, et il ne reste pour les opérations du dehors, que du papier de second ordre. L'argent arrive des campagnes en plus grande abondance et les billets se payent à échéance. Aussi les actions sont-elles plus recherchées et les prix en sont-ils plus élevés. Il est à regretter que les courtiers d'actions ne donnent pas, [illegible], les détails de leurs opérations.

Nous cotons les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales à 1 à 1 1/4 par mois, en ceux de second ordre à 1 1/2 à 1 3/4, les billets de commerce de premier ordre à 1 1/2, et les bons à 1 3/4; le papier hypothécaire No 1 à 10 à 12 par an, et le No 2 à 12.

L'or a ouvert à 121 1/2 à 121 5/8 contre 121 1/2 à New York; après s'être vendu à 121 3/4, il a fermé aux taux d'ouverture. Les transactions embrassent $45,000 à 121 1/2, $5000, $7000, $5000, $10,000 et $20,000 à 121 5/8, $5000, $15,000 et $20,000 à 121 3/4, et $50,000, option du vendeur, à livrer la semaine prochaine, à 122 1/2.—Dans l'argent, $1000 en demi-piastres américaines à 119 1/4, et $1000 à 119 1/2. Nous cotons les demi-piastres américaines à 119 à 119 1/2, les piastres mexicaines à 1 3/4 à 2 de prime sur l'or.

On a offert très peu de change étranger. Les cours ont fléchi avec ceux de l'or et des traites dans Wall street et à la clôture, il y avait baisse de 1/2. Les ventes de sterling comprennent: 38,000 livres, dont 3000 stcl. à 130 1/2, 3000 et 3000 conneusement à 130 5/8, 4000 et 4500 conneusement No 1 à 130 3/4, 2500 clear No 1 et 3000 conneusement No 1 à 131, 14,000 en change de commerce No 1 au même taux et 1500 de banque à 131 3/4. Dans le change sur France, 1,077,000 francs en change de commerce, dont 50,000 en change de commerce No 1 à 4 33 3/4, 450,000 à 4 32 1/2, 27,000 à 4 32 et $50,000 (quatre-vingt dix jours de vue) à 4 32 1/2. Le sterling peut être coté, maintenant, à 130 1/2 à 130 3/4 et 131 le connaissement à connaissement No 1 et clear et 131 1/2 à 131 3/4 le change de banque, le change sur France, à 4 33 3/4 à 4 32 1/2 le premier et — à 4 30 3/4 le second.

Le change américain n'a pas été fort recherché, et n'a guère varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 d'escompte à vue. Les ventes de change du commerce ont: $25,000, $25,000, $30,000, $30,000, $50,000 et $60,000 sur New York, à vue, à 3/8 d'escompte, $30,000 à 7/16, $30,000 à 7/16 à 1/2, $20,000 à 1/2, $10,000 à trente jours de vue, sur New York, à 1/2 et $15,000, sur Boston à vue, à 1/2.

10 actions de la banque d'Amérique se sont vendues à $126. 10 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $18.50, 200 de la compagnie du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux à $1.10. Au Board d'hier soir (jeudi) 2,500 actions de cette dernière compagnie se sont vendues à $1 15.

Une vente de $4,000 de bonds à payer sont de Levées de l'Etat a eu lieu à 62.

$1,500 de gros mandats de l'Etat se sont vendues à 74 1/2 et $3,000 de petits à 80. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 74 1/2 à 78 et ceux de la police métropolitaine à 78; ils ont vendu les premiers à 76 à 80 et les seconds à 79.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane $50 à $—; de la banque de l'Etat de la Louisiane $18 50 à $19.00; celles de la banque des Mechanics and Traders à $— à $48; celles de la banque du Canal $41 à $42; celles de la banque de l'Union $34 à $34 50; celles de la banque des Citoyens à $153 à $—; celles de la banque de la Nlle-Orléans $8 25 à $8 75; celles de la banque du Sud à —à $80 00; celles de la banque des Marchands à — à $78; celles de la banque du Crescent City à $26 à $26 50; celles de la banque d'Amérique à — à $98; celles de la banque Germania National à $104 à $104; celles de la banque Louisiana National à — à 106, celles de la compagnie d'assurance de l'Union à $75 à $78; celles de la compagnie d'assurance Hope à $1 50 à $90; celles de la compagnie d'assurance Germania à $60 à $—; celles de la compagnie d'assurance Commerciale $8 50 à $—; celles de la compagnie d'assurance Factors and Traders $85 00 à $90 00; celles du canal de l'Ile-aux-Vaisseaux 1 10 à $1 15; celles de la compagnie des abattoirs Crescent City à $15 50 à $16 00; celles du chemin de fer Pontchartrain à $— à —; celles du chemin de fer de Carrollton à $92 à 92 25; celles du chemin de fer des Opelousas à 25 à 30; celles du chemin de fer de Jackson $4 50 à $—; celles de la Presse à coton de la Levée à 78 à $79; celles de la compagnie des chemins de fer de la ville à $161 à $162; celles du chemin de fer de St-Charles $66 à $66; celles du chemin de fer Crescent City — à $76; celles de la compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne $45 00 à 46 00; celles de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, $42 à $46; celles de la compagnie du gaz à $151 25 à $151 50; les "Sixes" de l'Etat de la Louisiane, à $— à 67 50; les "Sixes" Levées de l'Etat — à 62 à 64; les "Eights" Levées de l'Etat — à 78; les bons consolidés de la ville à — à $76 00; les bonds du chemin de fer de la ville, à $67 à $68; cinq pour cent de la ville $53 à $55; sept pour cent de la ville — à 72 1/2; les sept cent de la ville 93 à 95; bonds du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, 78 à 79; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 85 à 90.

BUREAU D'ESPÈCES ET DE CHANGE DE BRUNO & WARNER, NO. 146 RUE GRAVIER, PRÈS ST-CHARLES.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	4 85
Do vieux	4 82
Billets de la Banque d'Angleterre	4 81
Pièces de 20 francs	3 81
Billets de la Banque de France en francs	19
X Thaler	7 80
X Thaler prussien	7 75
X Guilders Holl	3 90
Kronen	6 50
Ducats	2
Doublons d'Espagne	15 90
Do Patriotes	15 35
Argent étranger	
Argent anglais	28
Do français	19
Piastres mexicaines	
Do espagnoles	1 01
Couronnes françaises	1
Couronnes allemandes	1 04
Thaler	67
Thaler prussien—papier	69
Guilders	38
Sperie	1 02
Argent espagnol, par once	1 15

LA MOITIÉ D'UN CIL.—Le London Doctor dit: "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un cil peut apprendre, en 3 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 148 Canal.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Vendredi, 28 janvier 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 3900 balles de l'article pris à des prix plus faciles, spécialement en ce qui a regardé le good ordinary et le low middling. Nous cotons low ordinary à 21 à 21½ c, ordinary 22 1/2 à 23, good ordinary 23¼ à 23¾, low middling 24¼ à 24 ¾, middling à 24¾ à 25, strict middling 25¼ à 25½ et good middling — 25¾.

La demande a été bien moins active, les principales affaires ayant été faites par dix courtiers, bien que le nombre égal d'autres aient fait quelques petits lots pour quelques achats, et les ventes se sont conséquemment bornées au montant comparativement faible cité plus haut. Les mêmes qualités de strictement good ordinary et de strictement low middling qui, hier, avaient, respectivement commandé 24¾ et 24¾ se sont vendues à 23¾ et 24 ¾. Nous avons aussi ouï dire que le premier de ces grades avait changé de mains à 23¾ c et le dernier à 24¼. Les principales ventes de middling se sont opérées à 25 c pour le bon style, mais les sortes moins désirables n'ont pu être cotées au-dessus de 24¾ c.

Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 17200 balles faisant au total pour cette semaine de 42,980 contre 39,800 la semaine dernière et 41350 la sem. préc.; recettes 47,831, comprenant 1435 des autres ports de livraison et 46,396 proprement dites contre 44870 proprement dites, reçues dans le même laps de temps la semaine dernière. Recettes proprement dites, depuis le 1er septembre 609,576 balles contre 558105 l'an dernier. Les exportations ont embrassé 40924 balles, ainsi départies 23909 pour Liverpool, 5914 pour le Havre, 3715 pour Brême, 1813 pour Barcelone, 201 pour Santander, 620 pour San Sebastian, 353 pour Vera Cruz, 1399 pour Boston et 1997 à destination de New York.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 6767 balles à destination de Liverpool, 201 pour Santander, 620 pour San Sebastian, et 353 pour Vera Cruz. Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 46596 balles, contre 44878 la semaine dernière et depuis le 1er septembre 609,576 balles, contre 558,105 l'an dernier.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868, balles		719
Reçu depuis notre dern. rapport	22172	
précédemment	623481	644653
		645423
Expédié aujourd'hui	7941	
précédemment	455039	462980
Stock en mains &c		182443

FARINE—Le marché est assez bien approvisionné de farines mais il a été calme aujourd'hui et les affaires ont eu lieu aux prix antérieurs. La fine est cotée à $5 12½ à $5 25, sup. $5 35 à $5 60—, simple extra $5 50, double extra $5 85 à $5 87½, triple extra $6 à 6 50, extra de choix $6 50 à 7, extra pour famille $7 50 à $8 le baril.

Ventes, aujourd'hui, de 4000 barils de l'article, dont 112,158 et 125 de superfine à $5 20, 50, 399 et 100 de double extra à $5 85, 100 de triple extra à $6 50, 50 d'extra de choix à $7 75, 50 et 200 de [illegible] à $5 10, 50 et 100 de superfine à $5, 100 de à $5 35, 30 de à $5 37 1/2, 100 de [illegible] à $5 50, 300 de à $5 55, 125 de superfine à $5 40, 300 de double extra à $5 75, 100 do à $5 80, 100 de à $7 90, 700 de triple extra à $6 15, 150 de à $6 25, 100 de à $6 37 1/2 et 385 barils à des conditions privées.

SUCRE—Les recettes, ce matin, ont embrassé 773 boucauts. Le marché est calme et les approvisionnements s'accumulent. Il ne s'est fait que peu d'affaires aujourd'hui. Nous cotons l'inférieur 7¼ à 8 c, commun 8¼ à 9, fair 9¼ à 9 ¾, good fair 9¾ à 10¼ c, fully fair 10¼ à 11 c, prime, 11¼ à 11¾, choix 12¼ à 12½, jaune clarifié 12½ à 12¾ c, blanc 14 à 14¼ c.

MELASSE—Les recettes, ce matin ont embrassé 1077 barils. La demande est bonne et tous les approvisionnements qui se trouvent en mains se sont vendus à 48 à 55 c le gallon d'inférieur, — à 55 et 60 c pour le commun, le centrifuge et la fermentée, 61 à 65 c, pour le fair et — à 71 c pour la strictement prime 72 à 73 la qualité de choix. L'approvisionnement actuel est en grande partie en fermentation.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steam. Belle de Cincinnati, est arrivé ici depuis notre dernière revue.

MAIS—Le maïs est en demande à des prix fermes, mais la mauvaise qualité est calme. Il s'est vendu aujourd'hui 6000 sacs, dont 350 et 2900 de blanc mou à 91 92½, 1000 de mélangé à 91 92½, 400 et 1000 de blanc à 94 95, 200 et 1000 de blanc de choix à 96 97 le boisseau.

AVOINE—L'avoine est rare et les prix de l'article plus fermes. Ventes aujourd. de 1300 sacs dont 400 et 900 à 70 à la boisseau.

SON—L'approvisionnement de son est rond et l'article ferme. 100 sacs vendus à $1 37½ les cent livres.

FOIN—Le foin se vend $20 à $21 le tonneau de prime.

PORC—Le porc est calme, mais ferme à $30 le baril de mess, 20 barils de mess vendus à $30 le baril. L'ordinaire est coté en détail à $30 50 le baril.

VIANDE SALÉE à sec—5 boucauts d'épaules vendues à 12½ c la livre.

BACON—Rare et ferme; 5 boucauts de cotés clear ribbed vendus à 17¾ c, 4 do de plats côtés désossés à 18¾ c. Le jambon est ferme à 19 19¾c, les cotés désossés 17¾ à 18¾ à 19 c, les épaules sont calmes à 14¼ c.

SAINDOUX—10 tierçons de saindoux bottle rendered vendus à 17 cts livre. La demande est bonne à 12½ à 17 c le saindoux en tierçons et en barils à 17¾ à 19 cts.

BREAKFAST BACON—Se vend à 17½ à 18½ la livre selon la qualité et la quantité.

WHISKY—50 barils whisky de basse preuve vendus à 97½ c; 45 barils de bon rectifié de l'Ouest à $1 et 50 do à $1 02½ le gallon.

FARINE DE MAIS—Un lot de 26 barils de farine séchée au four, vendu au débarcadère à $5 [illegible] Les approvisionnements de l'article sont faibles et les prix en sont fermes. Elle commande en magasin $2 25 le baril.

RIZ—La demande de riz de la Louisiane est modérée en ce moment et il ne se fait aucune affaire pour l'exportation. Nous cotons les lots ronds 7 à 7¾ à —c la qualité de choix, 8¼ à 6¾ c pour le même à good, 5¼ à 6 pour l'ordinaire à bon 5¼ à 5 c pour l'inférieur et le riz battu.

SUIF—Le suif du Texas est de bonne demande pour l'exportation à 9¼ à 9 ¾ c. le suif fait en ville vaut 10¼ à 10¾ c la livre.

FROMAGE—Le fromage de choix est rare et en bonne demande à des prix pleins. Nous cotons le Western Reserve 17¼ à 18 c, factory 18 ¼ à 19 c, English Dairy 21 à 22 c. le fromage crème de Nord 19 à 19¾ c, le factory 18¼ à 19 à la livre.

VOLAILLE—Les poules au débarcadère, $7 — à $7 50 la douzaine, les oies à — à $10 et les dindes $20 à 22 la douzaine.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 29 Janvier 1870.

Arrivé, dans la semaine—2,229 bœufs du Texas, 805 veaux et veaux d'un an, 1,372 cochons, 870 moutons, 50 vaches à lait.

Vendu—1,781 bœufs du Texas, 619 veaux et veaux d'un an, 505 cochons, 642 moutons, 30 vaches à lait.

A vendre—692 bœufs du Texas, 437 veaux et veaux d'un an, 1,468 cochons, 340 moutons, 78 vaches à lait.

Bœufs du Texas, 1re qlt., p. liv. net	10 c	à	14 c
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	20.00	à	40.00
Bœufs du Texas, 3de qlt., par tête	15.00	à	25.00
Cochons par liv., gr.		à	
Cochons (Stock) par tête gr.	7.50	à	9.50
Moutons 1re qlt., par tête	5.00	à	6.00
Moutons 2de qlt., par tête		à	3.00
Moutons, 3me qlt., par tête		à	
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Gras veaux, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres par tête	[illegible]	à	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT

Bureau de l'Abeille, Samedi matin, 29 janvier 1870.

Le beau temps d'hier a été tout à fait favorable aux habitants de la levée. Aussi l'activité y était-elle des plus grandes. Les steamboats, fort nombreux, avaient tous de beaux chargements.

Sont arrivés hier: Le T. D. Hine, de la côte d'en bas; l'Annie Wagley, du bayou Lafourche; le St-John, de Baton-Rouge; le Natoma, des Opelousas; le Tahlequah, le Cornelia et le Gov. Allen, tous les trois de la rivière Ouachita; l'Entreprise de la rivière Rouge; le Frank Pargoud et le Natchez, de Vicksburg; le Frolic, de Cincinnati.

Sont partis: le Viola Belle, pour la rivière Rouge; le Welcome, pour la rivière Ouachita; le W. S. Pike et le H. S. Turner, pour Bayou Sara; le Henry Tête, pour le Bayou Lafourche; le Crescent, pour la côte d'en bas.

Parmi les départs d'aujourd'hui nous signalerons le T. D. Hine, capitaine S. O. Hemenway, lequel, à l'avenir, fera deux voyages par semaine pour la paroisse Plaquemine, laissant la Nouvelle Orléans les samedis matins à 10 heures pour le Fort Jackson et les mercredis matins à 10 heures pour Ricoland. M. O. Cantou, assisté de M. Sharp, préside aux affaires du bureau.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs sur le nouveau bateau le St John, capitaine W. R. Greathouse, lequel fera désormais deux voyages par semaine jusqu'à Baton-Rouge; partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis matin, à 10 heures, et tous les mardis soir, à 5 heures. M. J. A. Comstock est chargé des affaires du bureau.

Nous appelons aussi l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Lockport sur le bateau l'Annie Wagley, capitaine O. L. Blanchard, qui, désormais, fera deux voyages par semaine, partant de la Nlle-Orléans tous les mercredis, à midi précis, et les samedis, à 5 heures. M. Frank Dalferès est chargé de l'administration intérieure, et M. J. Kelly est préposé au fret.

Partira aussi aujourd'hui, le nouveau bateau la Mosale, capitaine W. King, lequel fait deux voyages réguliers par semaine, jusqu'à Lockport sur le Bayou Lafourche, laissant la Nlle-Orléans tous les samedis soir, à cinq heures et tous les mercredis matin, à 10 heures.

Nous engageons les voyageurs et les expéditeurs des Opelousas à se convenir que le nouveau bateau la Natoma, capitaine M. Keelson, partira aussi ce soir à cinq heures. Ce paquebot prendra du fret pour Washington, Port Barré, ainsi que tous les atterrages sur la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau. M. Théo. Jobin est chargé des comptes et M. H. Moiston est préposé au fret. A Charenton, ce bateau fait connexion avec le Camelia, lequel fait les voyages de la rivière aux Cannes.

Partira aussi, ce soir, à 5 heures, le beau bateau le Kate Kinney, capitaine John Hdian, lequel fait un voyage par semaine, prenant du fret pour Alexandrie, Grand-Ecore et tous les atterrages intermédiaires. M. Culbertson est chargé de l'administration des finances.

Nous signalons aussi le beau bateau le W. F. Curtis, capitaine F. M. Magah, parmi les départs d'aujourd'hui. Ce bateau prendra du fret et des passagers pour la rivière Atchafalaya, la Grande Rivière, le Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, la Nlle-Ibérie, Pousse Pointe et St-Martinville. M. A. L. Langley est chargé de la comptabilité et M. S. J. Pecot est préposé au fret.

Partira aussi ce soir à 5 heures, le nouveau bateau le Natchez, capitaine T. P. Leathers, lequel fait régulièrement un voyage par semaine jusqu'à Vicksburg. M. Sam Aylos préside à l'administration intérieure et M. Charley Griso est chargé de l'enregistrement du fret. A Vicksburg, ce paquebot se raccorde aussi avec les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, et aussi avec ceux qui font le service de St-Louis.

Partira aussi ce soir, à 5 heures, le magnifique bateau le Frank Pargoud, capitaine J. W. Tobin, lequel fait régulièrement un voyage par semaine jusqu'à Vicksburg, où il se relie avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. M. A. A. Green, avec l'assistance de M. Geo. A. Williams, préside aux affaires du bureau.

Female Regulator

DU DR.

BRADFIELD,

Le Meilleur Ami

DES FEMMES.

CE PRÉCIEUX REMÈDE EST EXCLUSIVEMENT pour les Femmes, dans les cas de maladies de la matrice qui n'exigent pas d'opérations chirurgicales. Celles-ci étant fort rares, le "Female Regulator" s'emploie presque toujours. Lorsque les menstrues ont été interrompues subitement, soit par le froid, les inquiétudes, les "Regulator" agit merveilleusement en rétablissant les fonctions et fait disparaître la fièvre, les maux de tête, les douleurs au dos, les rougeurs, les frissons, l'inflammation des paupières et l'agitation générale. Quand il est pris à temps, tous ces symptômes s'évanouissent aussitôt ainsi que la constitution en souffre. Il arrive fréquemment que le remède convenable n'est pas employé à temps; le mal devient alors chronique et la source d'afflictions sans nombre. Au second mois, il n'y a pas d'amélioration, les fleurs blanches se montrent parfois. On éprouve de légères douleurs autour de la matrice, mais il s'échappe très peu de fluide naturel. Le teint devient blême, les intestins s'enflent, une couleur verdâtre s'étend sur le visage, on éprouve constamment des douleurs sourdes à la tête, un poids se fait sentir à l'estomac, ou des palpitations de cœur, des indigestions, des langueurs, des douleurs à l'aine, des douleurs au côté gauche de la poitrine, la toux, des étourdissements, et un peu d'appétit. Si l'on n'y remédie pas, les maux de tête deviennent plus violents, la malade perd la mémoire, a des faiblesses, la dyspepsie; elle maigrit, ses palpitations de cœur augmentent, ses pieds, ses jambes et son corps s'enflent et de temps en temps elle crache le sang. Au moindre effort, elle est essoufflée et quelque presque. Le tableau est sombre, mais c'est l'état de milliers de femmes de quinze à quarante-cinq ans, que l'ignorance ou la négligence mène à la tombe.

A celles chez qui se déclarent les symptômes qui se rattachent aux "maladies mensuelles," nous dirons: Prenez le "Female Regulator" du Dr. J. Bradfield, dont quelques onces vous soulageront de suite et qui vous guériront si vous avez un peu de patience.

Les plus habiles médecins de la Géorgie ont recours à ce remède depuis plus de vingt ans. Chaque famille devrait en avoir deux ou trois bouteilles.

Nous répétons que le "Female Regulator" du Dr. Bradfield est préparé pour les femmes et pour elles seulement. Faites-en l'essai; c'est tout ce que nous demandons.

Préparé et à vendre, en quantité quelconque, par

L. H. BRADFIELD, Droguiste, à Atlanta, Géorgie.

CERTIFICATS.

"Tuskegee, Ala., 2 novembre 18[illegible].

"A Mr. L. H. Bradfield.—Veuillez nous envoyer immédiatement un autre lot de "Female Regulator" de Bradfield. Il est aussi efficace que vous le dites, et nous sommes témoins de ses excellents effets. Vos amis, etc.

"HUNTER & ALEXANDER."

"Les soussignés, droguistes, recommandent, avec plaisir, au commerce, le "Female Regulator" du Dr. J. Bradfield. Il ne dispense qu'avec un bon remède pour la maladie en question.

"W. A. LANSDELL, Atlanta, Géorgie.

"PEMBERTON, WILSON, TAYLOR & Co. Atlanta Géorgie.

"W. C. LAWSHE, Atlanta, Géo.

"W. ROOT & SON, Atlanta, Géo."

"Etat de la Géorgie, Comté Troup. "Je certifie que j'ai examiné la recette du Dr. Josiah Bradfield, de ce comté. C'est un composé d'excellents remèdes pour le traitement des maladies de femmes.

"WILLIAM P. BEASLEY, D. M.

"31 décembre 18[illegible]."

Prix .... $1 50 la bouteille.

Par WHEELOCK, FINLEY & CO., E. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO.

Et au dépôt de Médecaments patentés de [illegible] FLEMING.

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos, ciment Asbestos, peinture préservatrice, etc. Réparations et construction de toitures de toute espèce. L'Asbestos est la seule composition qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est à l'épreuve du feu et [illegible]

EARLE & DALTON, Agents en Louisiane, Au No 113 de la rue Poydras.

THEATRES CONCERTS BALS

THEATRE DE L'OPERA.

SAMEDI, 29 JANVIER 1870. MATINEE A MIDI PRECIS. LES DEUX AVEUGLES, Operette en un acte d'Offenbach. LES MEUNIERS, Ballet comique en un acte. LES MOISSONNEUSES, Pas dansé par Miles Pepita, Kolt et Noëly. MADAME EST COUCHÉE, Comédie-vaudeville en un acte. LES CHANSONS DES CHAMPS, Chansonnette comique par M. Pottier.

ORDRE.—1o Madame est couchée, 2o Les Plaisirs des Champs, 3o Les Deux Aveugles, 4o Les Meuniers.

PRIX D'ENTRÉE SANS PLACES FIXES: Orchestre, Parquet, 1ères et 2èmes .... $1 00. Les enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Troisièmes .... 50. Quatrièmes .... 25.

☞ Les portes pour la matinée seront ouvertes à onze heures précises.

REPRÉSENTATION DU SOIR A 7 HEURES. LA FAVORITE, Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

DIMANCHE 30. LA JUIVE, Grand opéra en 5 actes, d'Halévy.

LUNDI 31, L'AFRICAINE, Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

MARDI 1er Février, FAUST, Grand opéra en 5 actes, de Gounod.

THEATRE NATIONAL.

Au coin des rues Baronne et Perdido.

GRANDE TROUPE ALLEMANDE D'OPÉRA.

Directeur .... H. GRAU

CE SOIR, VENDREDI 28 JANVIER, (A la demande générale, et positivement la dernière fois.) Le charmant opéra de Boïeldieu, La Dame Blanche, Dont la première représentation, par cette troupe d'artistes, a obtenu le plus grand succès et a soulevé l'enthousiasme général, et mérité les plus grands éloges de la Presse de cette ville.

Habelman, dans le rôle de George Brown, qu'il a rempli dans la perfection, chante le nouveau et remarquable de "Robin Adair," secondé par Mmes Jackson et Dziuba, et MM. Steinecke, Weinlich et Geitel. Les chœurs et l'orchestre sont sous la direction de M. Van Olker.

SAMEDI—Pas de spectacle à cause des répétitions. DIMANCHE soir, DON JUAN, chef-d'œuvre de Mozart, où figurent les principaux artistes de la troupe [illegible]

Prix d'entrée. Parquets et Premières $1 50, Secondes $1; Places de familles, 50 cts; Galeries 25 cts. On peut retenir des places réservées au théâtre, chez J. Lazarus, au No 6 de la rue St. Charles. Les portes s'ouvrent à 6.45; le spectacle commence à 7.30 précises.

☞ En répétition.—LA JUIVE.

Académie de Musique,

Rue St-Charles.

Spectacle tous les soirs, le samedi et les jours de fête à midi. 1er janv.

Museum du Crescent City.

Nos 40 et 42 Rue St-Charles.

QUATRIEME REOUVERTURE ANNUELLE.

L'ADMINISTRATEUR prend plaisir à annoncer que la saison de 1869-70 vient d'être inaugurée par tout le brillant qui a caractérisé cette institution dans ces dernières années.

MERVEILLES ETONNANTES DU GENRE HUMAIN.

LA GEANTE DU KENTUCKY—L'ENFANT ENORME—LES ENFANTS ALBINOS—LA VALEUR DE SABRE—LA REINE FEE.

UNE GRANDE MENAGERIE. Une volière d'Oiseaux magnifiques et rares, le Repaire des Serpents monstres, des tribus de Singes, des Hommes Singes et Ourangs-Outangs, et des curiosités provenant de toutes les parties du Globe, ainsi qu'une grande collection d'objets et de reliques de l'ère antédiluvienne.

Les portes seront ouvertes de huit heures du matin à dix heures du soir.

Entrée 50 cents, enfants, moitié prix. 20nov.

SALLE DES ODD FELLOWS.

LA FAMILLE FRANKO.

LES cinq enfants, nés dans cette ville, viennent d'y arriver, de retour d'Europe, où ils ont fait leur éducation musicale et ont déjà obtenu un grand succès. Ils donneront leur

Grand Concert d'Introduction, LE 3 FEVRIER 1870.

Le programme sera publié le 2 et le 3 février. Billets: $1; enfants, 50 cents, à vendre au magasin de musique de M. Grunewald, 129, Canal, et à la porte, le soir du Concert. Portes ouvertes à 7½ heures. Le Concert commencera à 8 heures. Le Chev. [illegible] FRANKO a été à New York [illegible]

UN GRAND BAL Paré et Masqué

Sera donné par le GEM CONCLAVE NO. 28, S. W. M., Dans la BATISSE OCTOGONE, FAIR GROUNDS, Dimanche, 27 Février 1870.

Avant le bal, exercices au dehors consistant en un grand jeu de Base Ball, Course d'un mille par des Poneys. Les deux meilleurs parcours sur trois.

On entrera par les entrées au Gem, rue Royale, où on s'adressera à C. Leighton.

Prix—Une BELLE SELLE montée en argent. ☞ Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. On pourra s'en procurer en s'adressant à tout membre appartenant au Conclave.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ,

A L'INSTAR DES BALS DU GRAND OPÉRA DE PARIS,

sera donné au Théâtre de l'Opéra, les SAMEDIS 29 janvier, et 12 février 1870, les portes ouvriront pour le bal immédiatement après le spectacle qui se terminera à 11 heures P. M.

Prix du billet, $2. Dames entrée libre. On pourra se procurer des tickets chez F. Dubonteil, chapelier rue Bourbon et Canal, et au contrôle de l'Opéra le jour du bal. 7 janv au 12 fév

AUX 5,000 COSTUMES!!

Costumes, Masques et Dominos. 1er Prix décerné à l'Exposition de la Louisiane.

MADAME ALABAU, 91 .... RUE CONTI .... 91 Entre Bourbon et Dauphine.

SUCCESSEUR DE MADAME LUMAN, Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

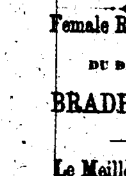

Mme ALABAU offre à sa nombreuse clientèle et au public en général, des costumes, masques et dominos en satin du meilleur choix, brodés et lamés en or et argent, pour messieurs et dames, le tout très frais et arrivé directement de Paris.

Elle invite le public à venir examiner les magnifiques costumes. Il y en a pour tous les goûts.

Prenez donc vos costumes chez

Mme ALABAU, ELLE NE VOUS TROMPE PAS DE MAGASIN. 29 janv—2m

C. DUHAMEL, OPTICIEN,

AU No 111 DE LA RUE DU CANAL, Nouvelle-Orléans, (Etabli depuis 30 ans)

OFFRE

TOUTE espèce de lunettes et de verres perfectionnés pour la vue, instruments optiques, de toute espèce; longue vues, lorgnettes, petits et grands télescopes, microscopes et préparations; toute espèce de verres grossissants, stéréoscopes et vues stéréoscopiques, cosmoramas, phantasmagories et lanternes magiques.

Appareils physiques, instruments de mathématiques, papier à dessin, etc.

Instruments d'arpentage, théodolithes, compas, niveaux, roulettes mesures, chaînes, etc.

Baromètres de mer et de maisons, thermomètres pour la cuisson du sucre, et autres, manomètres; tubes et instruments de distillateurs, toute espèce de pèse-liqueurs, en verre ou en métal.

Montres en or et en argent, pendules faites spécialement pour la maison et qui sont vendues avec garantie.

Réparations de montres et de chronomètres. Cartes et instruments de marine; batteries galvaniques faites sur commande; machines électro-magnétiques, pour médecins; spectroscopes de Hubnen, saccharomètres de Soleil, modèles de machines à vapeur, toute espèce de balances, et différents jeux de poids; pompes à air, jouets magiques, boîtes de peinture, figures, etc.

Encre de Chine, crayons, tire-lignes et compas de poche.

Il fait et répare toute espèce d'instruments.

Les personnes de la campagne qui désirent se procurer des lunettes peuvent les avoir en envoyant leurs vieux verres accompagnés de quelques explications. Elles devront faire savoir si elles veulent des verres de cristal de roche ou des verres plus ordinaires.

Dépôt de cailloux et lunettes en plaqué.

P. MALOCHÉE,

85 .... RUE DU CANAL 85

APPELLE l'attention des acheteurs, tant de la ville que de la campagne, sur le magnifique stock qu'il vient de déballer, et qu'il offre au plus Bas Prix. On trouvera en tout temps chez lui un assortiment complet de

Faïences, Porcelaines, Verreries,

Articles de Ménage,

Ainsi qu'un grand choix de GARNITURES de CHEMINÉES en PORCELAINE DÉCORÉE; SERVICES de TABLE de toutes sortes; SERVICES de LAVABO de tout prix; SERVICES à THÉ de différents genres; COUTEAUX de TABLE de la célèbre marque de "RODGERS"; CUILLÈRES et FOURCHETTES ARGENTÉES; POTS A EAU EN PLAQUÉ; LAMPES de tous les modèles; PENDULES FRANÇAISES et AMÉRICAINES; BOLS A PUNCH; CAVES à LIQUEURS; VERRE D'EAU; SERVICES de TOILETTE, etc, etc.

Venez examiner le magasin No 85, rue du Canal, et vous y trouverez tout ce que vous pouvez désirer en fait d'articles de ménage, tant de luxe que d'utilité.

Les marchandises sont livrées à domicile dans toutes les parties de la ville.

Les emballages sont confiés à des emballeurs expérimentés.

Aucune peine ne sera épargnée pour donner pleine satisfaction à tous ceux qui honorent de leur visite l'établissement de première classe de

P. Malochée, No 85, rue du Canal.

JOHN E. HOLLAND, AVOCAT —ET— NOTAIRE PUBLIC,

Au No 5 de la rue Royale.

Nourriture pour Chevaux et Mulets PH. HOLZEL, MOULIN A RIZ,

No. 304 & 306 rue Tchoupitoulas, NOUVELLE-ORLEANS, LA.

PRÉPARE et tient constamment en main un stock [illegible] de riz [illegible] pour chevaux et mulets. [illegible]

Comme spécialité on tient [illegible] pour les chevaux de course et autres, une nourriture faite à part avec une attention particulière [illegible]

Tout est d'une qualité supérieure et les prix sont aussi bas que possible.

Les personnes [illegible] pour les chevaux et mulets sont invitées à visiter [illegible]

On peut déposer des ordres [illegible] Canal et Dauphine ou au No. 47 rue Poydras.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD .... Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

50,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - $60,000

CLASSE B.

Tirage, le SAMEDI, 19 fév. 1870, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co. .... Contracteurs

PLAN

50,000 billets—Prix du billet: $20 seulement.

1 lot de $60,000, soit	$60,000
1 lot de 20,000, soit	20,000
1 lot de 10,000, soit	10,000
1 lot de 10,000, soit	10,000
1 lot de 9,000, soit	9,000
1 lot de 8,000, soit	8,000
1 lot de 7,000, soit	7,000
1 lot de 6,000, soit	6,000
1 lot de 5,000, soit	5,000
1 lot de 4,000, soit	4,000
1 lot de 3,000, soit	3,000
1 lot de 2,000, soit	2,000
1 lot de 2,000, soit	2,000
[illegible] lots de 1,000, soit	25,000
50 lots de 500, soit	25,000
317 lots de 200, soit	63,400
440 lots s'élevant à	$260,000

Billets entiers: $20—coupons en proportion. Les lots payables en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à CHAS. T. HOWARD, Président, Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans. Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

L'ILLUSTRATION, MONDE ILLUSTRE.

LIBRAIRIE J. A. JAQUET,

130 .... ROYALE 130

SEUL AGENT pour l'Etat de Louisiane, informe les abonnés ainsi que le public à venir pris d'abonnement pour l'année 1870 sont fixés comme suit:

L'ILLUSTRATION	Un an	$16 00
	Six mois	8 00
	Trois mois	4 00
	Le numéro	35
MONDE ILLUSTRE	Un an	$7 00
	Six mois	3 50
	Trois mois	1 85
	Le numéro	15

Dépôt de Glaces françaises et allemandes.

LA PLUS GRANDE MAISON DES ETATS DU SUD, DANS CE GENRE D'AFFAIRES.

L. UTER,

No 49 .... RUE ROYALE .... No 49

Entre les rues de la Douane et Bienville.

OFFRE en vente, à de bas prix, et a toujours en main un immense assortiment de glaces françaises et allemandes, glaces françaises, double épaisseur, pour montres et vitrines, beaux tableaux à l'huile, gravures, lithographies coloriées et noires, chromolithographies de tous genres, cadres pour portraits ovales et carrés de toutes dimensions et échantillons, fournitures pour la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel, tapis, nattes, cordons de rideaux, stores de choixes, franges de rideaux, cordons pour tableaux, glands de croisées, albums photographiques, livres de prières, crucifix, objets en bois sculptés, etc.

On se charge de la fabrication de glaces à manger, en [illegible] moyen français, sculpté et d'un travail supérieur.

Une attention spéciale sera donnée à la restauration des cadres et à l'étamage des glaces.

M. Uter vient d'arriver du Nord, où il a fait des dernières achats. [illegible] reçu des marchandises par chaque steamer. Il prie le public à venir visiter son magasin.

Farine. Farine. A. POINOY & SON,

31 .... RUE TCHOUPITOULAS 31

Agents pour la vente des célèbres marques suivantes de farines:

TEXAS, DIXIE, OSTRICH, SAXONY, BATES STREET, WESTERN STAR, POSTELS ORIGINAL MASCOUTAH STAR, CHOUTEAU & EDWARD'S PEERLESS.

FABRIQUE DE TABAC A LA VAPEUR. J. P. SARRAZIN,

Nos 21 et 23 de la rue de Chartres, coin Conti.

(Succursale No 26 de la rue de Chartres.)

Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne et de la ville un stock complet qui ne peut être surpassé dans ce genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant:

Tabacs à mâcher, à fumer, à priser; racines de Bruyère, tuyaux en bois de cerisier, etc.

Maryland, Virginia, Perique, Rough and Ready. [illegible]

Véritable et Right Power du Maryland, qu'on ne doit pas confondre avec le Right Power de Gail & Ax, de Baltimore.

TABACS A PRISER. Virginie demi gros; du Perrique, Macouba de choix.

EXCLUSIVEMENT—Un grand stock de tabacs à chiquer en plugs, coupé fin, dans des feuilles de fortune. [illegible] UN MILLION DE CIGARES [illegible] Prix très modérés.

J. P. SARAZIN.

PIERRE DUFORT, SUCCESSEUR DE CH. LABORDE,

Rue St-Louis, Entre Royale et Bourbon.

A transféré ses écuries du No 50 de la rue Orléans à l'adresse ci-dessus. Voitures pour familles, mariages et enterrements.

Articles pour Etrennes. C. ROUYER,

Encoignure Chartres et Toulouse.

VIENT de recevoir un assortiment de bijouterie en or fin, d'orfèvrerie, de montres d'or et d'argent. [illegible]

Un stock de lunettes, pince-nez en or, argent, acier et écaille.

[illegible] de toutes les espèces.

Hôtels.—Restaurants.—Cafés.

RESTAURANT DE PARIS.

32, Rue Bienvile.

OSCAR LEUREY, Propriétaire. PHILIPPE FORGET, Gérant.

Pension à la semaine et au mois. Chambres avec bien aérées, pour habitants. 27 nov—1an

SALON D'HUITRES, —ET— RESTAURANT —DE— JANZEN,

No 16, rue Royale, Nlle-Orléans.

RESTAURANT COSMOPOLYTE

RUE ROYALE, No 11, Entre les rues Canal et Douane. LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix. Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc, y sont fournis sans délai. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine et par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 14 mai—1an

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST-CHARLES, NO. 19, Nouvelle-Orléans. Entre les rues Commune et Canal.

B. M. STELLA, Propriétaire.

BISMARK.

CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est fondé tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ÉCHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.

Concert tous les soirs. Restaurant à la carte.

JOHN E. SMITH. MARCHAND DE CHARBON.

(Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.) Bureau, coin Carondelet et Gravier.—Dépôt de Charbon, au pied de la rue Gallatin, et de la rue de l'Esplanade, Nlle-Orléans, Lne.

Il fournit du Charbon aux presses, aux hôtels, aux fonderies et approvisionne les familles — au plus bas prix du marché. Il appelle aussi l'attention tout spéciale des détaillants sur son stock de charbon.

BEALS & LAINE,

Marchands de Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur. Bureau: No 20 de la rue Carondelet.—Dépôt, sur la Levée, au ferry du Troisième District, et au coin des rues London et Levée.

PRELARTS! PRELARTS!

SAMUEL BROOK, No. 101 de la rue Nlle-Levée, entre les rues Lafayette et Poydras.

A constamment un grand Assortiment de PRELARTS, qu'il louera aux négociants pour couvrir les marchandises sur la Levée. Il paiera toutes les avaries lorsque les articles auront été couverts par ses employés, et que ceux-ci ne seront servis de ses Prelarts.

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre JAMES McQUOID, CHRISTIAN MERLE, JAMES W. HOPPER et JOHN J. McGINNIS, sous la raison de McQUOID, MERLE & CO., expire aujourd'hui par limitation. Mr. Joe Dorsidéau a reçu, par acte en date [illegible] pouvoirs [illegible]

McQUOID, MERLE & CO. Nlle-Orléans, 29 décembre 1869.

HABILLEMENTS D'ENFANTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.

S. T. WALMSLEY. 110 rue du Canal, NOUVELLE-ORLEANS.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO., COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

16 & 18 .... ST-LOUIS STREET .... 16 & 18

LE "MERIDIEN."

NOUS avons acheté du propriétaire, M. Chevanne, ce café si avantageusement connu et situé dans la Bourse, entre les rues Conti et Douane, presque en face du "Meridien." Nous sollicitons le patronage de nos amis. Nous avons pris que les meilleures liqueurs, sur nous avons l'intention de maintenir la réputation du "Meridien" et conserver sa clientèle de connaisseurs. John Latreyte, autrefois du "Washington House." Manuel Nafas, autrefois du "Socrate." LUNCH CHAUD de 10 heures et demie à 1 heure.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 21 janvier 1870.

A UNE élection qui a eu lieu LUNDI dernier, 17 du courant, les actionnaires dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

Saml. Bell, H. O. Millandon, Alf. Moulton, E. F. Stockmeyer, A. E. Elliott, H. Gally, Aug. Bohn, Ad. Fredericks, Saml. Ganucheau.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, Mr. Saml. Bell a été réélu président. Il a été résolu qu'un dividende semi annuel de cinq pour cent, exempt de la taxe des Etats-Unis, est déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er février.

GEO. A. FRERET, Caissier.

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre pour les pertes (si pertes il y a) des certificats qui sont payables en or, soit aux bureaux de la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinworth & Cohen à Londres. Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 14 de la rue de l'Union, Nlle-Orléans, à

N. M. BENACHI, Agent.

AVIS.

AUX personnes qui paient des taxes d'Etat et prennent licences dans le Troisième District.

Les personnes qui doivent des taxes d'Etat de 1869 et les licences d'Etat de 1870, sont prévenues que le soussigné sera prêt à recevoir les montants, à son bureau, au No 9 de la rue de l'Esplanade, à partir du 1er février 1870. En l'absence de paiements dans les dix jours, il en fera le recouvrement conformément à la loi.

O. C. BLANDIN, Percepteur des taxes d'Etat pour le 3me District.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1870.

UNE élection qui devait avoir lieu aujourd'hui pour huit Directeurs de ce chemin de fer, les actions n'ayant pas été représentées, l'élection a été remise au MERCREDI, 2 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHARLES KERR, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Bureau, No. 120 de la rue de la Commune. CETTE Compagnie assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières. Elle paie les pertes à la Nlle-Orléans, à New York, à Londres, à Liverpool, à Paris, au Havre ou à Brême, au gré des assurés.

CHARLES BRIGGS, Président. ANTOINE CARRIERE, Vice Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLEANS,

Encoignure des rues Labarpe et White.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1870.

DANS une réunion du Conseil des Directeurs de cette compagnie, tenue le 11 courant, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable aux porteurs d'action à partir du 15 février. La taxe du revenu intérieur des Etats-Unis, sera payée par la Compagnie.

J. A. LABARTHE, Secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, ce 5 janvier 1870.

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu au local de la Banque le LUNDI, 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. L. FRIRE, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 4 janvier 1870.

UNE élection de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, le LUNDI, 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. de BELLEY, Caissier.

Compagnie de fabrique de glace de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 17 janvier 1870.

UNE élection, par les actionnaires, de neuf Directeurs, aura lieu, au No 109 de la rue de la Commune, au premier, le MERCREDI, 2 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

D. PUCHEU, Secrétaire.

AUX PERSONNES QUI PAIENT LICENCES

JE me charge de payer les licences d'Etat à un prix très modéré. [illegible]

E. H. LEVY, courtier, au No 128 de la rue Gravier.

NOTICE.

LE soussigné, chargé par la ville de la collection des licences sur les COLPORTEURS, MARCHANDS AMBULANTS, ainsi que les MUSICIENS AMBULANTS, [illegible] prié à recevoir le montant de leurs licences, conformément à l'ordonnance No. 611, approuvée le 30 décembre 1869, à partir du LUNDI, 1er janv 1870, à son office, de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

F. S. HERNANDEZ, Contracteur. 47 PASSAGE DE LA BOURSE.

AVIS

Aux Contribuables de la paroisse Jefferson, rive droite.

LES Contribuables de la paroisse Jefferson, rive droite, sont prévenus que les taxes et que le tableau d'assessment de 1869 sont dus, et que le soussigné sera en mesure de les recevoir les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS de chaque semaine, [illegible] pour recevoir les dites taxes. Après le 1er mars 1870, tous les comptes qui n'auraient pas été réglés seront poursuivis conformément à la loi.

L. A. HARANG, Secrétaire et percepteur de taxes.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1870.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Charte et à l'acte de la Législature de la Louisiane, "LOUISIANA STATE MUTUAL INSURANCE COMPANY" de la Nouvelle-Orléans, donne ici, l'état [illegible]

Mme Mary Burke	[illegible]	Mme F. Ludwig, lo	[illegible]
Jos. Bass	[illegible]	Jos Cane	[illegible]
Wm. A. Buchanan	[illegible]	Peter Smith	[illegible]
Dr. Parrott	[illegible]	M. Simon	[illegible]
John Pollard	[illegible]	Jno. Walker	[illegible]
Ls. A. Ferry	[illegible]	Mark Weise	[illegible]
Wm. Bagnall	[illegible]	A. Nobel & Co.	[illegible]
Wm. Hogans	[illegible]		

E. GANUCHEAU, Président. S. W. Bacot, Secrétaire.

Aux personnes qui paient des taxes d'Etat et à celles qui prennent licence dans le Deuxième District.

LE percepteur des taxes d'Etat donne avis à toutes les personnes qui paient des taxes d'Etat et tous ceux qui prennent licence que ses bureaux, situés au No 66 de la rue Bourbon, seront ouverts et qu'il y sera prêt, les licences d'Etat de 1869 et les licences de 1870, pour ceux qui les paient à partir du 1er février 1870, date à laquelle les dites taxes et licences seront dues. En cas de non paiement dans les dix jours, le percepteur en fera le recouvrement conformément à la loi.

L. E. LEMARIÉ, Percepteur des taxes d'Etat dans le 2me District.

AVIS

Aux Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

UNE assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie est convoquée pour LUNDI, le 7 février 1870, à 11 heures du matin, afin de décider si l'article VIII de la charte de la Compagnie doit être amendé. Par ordre des Directeurs.

J. A. LABARTHE, secrétaire.

BANQUE DES MARCHANDS.

Nlle Orléans, 14 janvier 1870.

LUNDI, 10 du courant, à une élection de Directeurs de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

R. H. Reynes, Saml. Jamison, John William, Alfred Dunlin, Charles K. Slayback, Saml. H. Boyd, George G. Garner, Wm. H. Maltews, Simon Hermann, Saml. Wolff.

MARDI, 11 du courant, à une assemblée des Directeurs, Mr. E. H. REYNES a été élu Président, à l'unanimité.—A une réunion des Directeurs, il a été

Résolu qu'un dividende de cinq (5) pour cent soit déclaré payable aux actionnaires ou à leurs représentants, exempt de la taxe de revenu intérieur, à partir de lundi, 7 février 1870.

THOMAS J. DIX, Caissier.

Banque de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1870.

LUNDI, 10 du courant, à une élection de Directeurs de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

CHARLES CAVAROC, E. F. MIOTON, ANTOINE LANAIA, L. M. AVENDAÑO, S. CAMBON, L. BASSET, C. DE RAYTER, L. EDIO, M. MARINONI, E. BERNARD, F. B. FLETTAS, A. POTHIER.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. CHARLES CAVAROC a été réélu président, à l'unanimité.

C. N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1870.

A une assemblée des Directeurs de cette institution, tenue le 30 décembre 1869, il a été déclaré un dividende semi-annuel de SEPT POUR CENT, payable, exempt de la taxe de revenu intérieur, à partir du 12 de ce mois, aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

E. AUGUSTIN, Caissier.

Bureau de Change et de Monnaie, BRUNO & WARNER,

146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les plus élevés pour toutes monnaies en or, argent, lingots et billets américains ou étrangers. Achètent et vendent les bons du gouvernement, les actions et les billets de commerce. Tirage à vue et drafts sur New York et toutes les principales villes d'Europe, par sommes à la convenance des clients.

MAURY & CO.,

GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans, Agents de Navires, Agent de Passagers pour la ligne de steamers entre le Sud et Hambourg, et Agents d'Immigration.

COMPLÉTENT en ce moment leurs arrangements pour le transport de travailleurs libres [illegible] Ils sollicitent [illegible] correspondances avec les planteurs et ceux qui possèdent des terres.

Margaret Haughery, Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET,

Nos 74, 76 et 78 de la rue de la Nlle-Levée, Nlle-Orléans.

LES ordres sont promptement exécutés et livrés en ville sans frais de transport.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma bière et de mon ale, j'ai placé, pour la commodité de mes pratiques, des ordres à [illegible] Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

DEMANDE DE MEUBLES.

ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main, au No 195 de la rue du Canal, et au magasin No 174 de la rue du Canal. A vendre, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureaux. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage à s'y adresser. On y achète des meubles en grandes ou en petites quantités, au comptant.

Agence générale d'Affaires, Bureau de Placement et d'Emigration pour les deux sexes—rue Toulouse 57.

LES PLANTEURS qui ont besoin de Travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance, le grand nombre d'Emigrants qui nous arrivent journellement nous met à même de remplir les ordres dans le plus bref délai. Achats, ventes et locations diverses de fonds de magasins, restaurants, cafés, etc. Recouvrements de fonds.

S. TOURRE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. J. MONTGOMERY.

CHEVAUX. CHEVAUX.

21 beaux Chevaux de selle et de harnais,

A L'ENCAN.

PAR B. J. MONTGOMERY, encanteur — Il sera vendu, SAMEDI, 29 janvier, à 10 heures et demie, aux écuries Nos 213 et 215 de la rue Gravier.

21 beaux Chevaux de selle et de harnais. Egalement 2 Chevaux extra fins, pour familles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Chevaux et Mulets.

Vente importante de beaux Chevaux de selle et de harnais, Mulets, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY, Encanteur—Il sera vendu, le SAMEDI, 29 janvier 1870, à 10 heures et demie, aux vastes écuries Nos 213 et 215 rue Gravier.

De beaux chevaux et juments de selle et de harnais, par paires et seuls. Mulets d'habitation et de ville. EGALEMENT. Jolis buggies, couverts et découverts, barouches, harnais, selles, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY, B. M. Montgomery encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 29 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 57 de la rue du Camp.

Un assortiment général de Meubles, TELS QUE:

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tables à [illegible], en noyer, sofas, chaises à siège à ressort, tables de centre à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batteries de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bourgeoises.

Egalement, Une grande facture de lits cottage chaises à siège en bois et rotin.

PAR EUGENE TOURNE, successeur de BERNARD TURPIN.

SEL. SEL. CARGAISON DU BRICK ORIENTAL

PAR EUGENE TOURNE.

MARDI, 1er février 1870, à 11 heures A. M., il sera vendu au bord du bâtiment, face au fleuve, entre Jackson et Philippe, 4me District, 5,000 boisseaux sel Turks Island, cargaison du brick Oriental.

Conditions—à la vente.

VENTE PAR CATALOGUE.

Vins de Bordeaux, Rancio, Catalogne, Madère, Porto, Absinthe, Vermicelle et Macaroni d'Italie, savon de Marseille, etc.

PAR EUGÈNE TOURNÉ. MARDI, 1er février 1870, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur M. E. PIAGGIO, au coin des rues Canal et Tchoupitoulas—

Vins en barriques et en caisses. Porto, Madère, Muscat, Liqueurs, &c. Huile d'olive. Savon de Marseille. Macaroni et Vermicelle d'Italie. Fromage de Hollande. Vinaigre français. Petits Pois, Champignons, Sardines, Moutarde française, Olives, Anchois, etc.

Les catalogues avec conditions et détails, seront prêts à l'avance. Comptant.

VENTE SANS RESERVE.

Sucre, "crushed" et "block," pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE—LUNDI, 31 janvier 1870, à 12 heures M., il sera vendu au No. 26, rue Vieille-Levée, 17 barils sucre crushed, 6 barils sucre block.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES JUDICIAIRES.

JENKINS & A. FREREss vs. READ & HUNT (WM E. READ & EDOUARD & HUNT.)

QUATRIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 23,211.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre publiquement, le SAMEDI, 12 février 1870, à 12 heures [illegible], dans le Deuxième District de cette ville [illegible] à l'encan publique et au plus offrant [illegible]

Un assortiment de bottes, souliers et autres marchandises [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE BATON ROUGE vs HENRY FEELING.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à LUNDI, 7 février 1870 [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à vendre à l'encan publique et à l'adjudication des propriétés décrites comme suit:

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Amédée Praderas vs. Raymond Massena.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 1,155—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre, SAMEDI, cinq février 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'encan publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, St Denis, Dupaces et Rampart [illegible]

Le dit terrain mesurant en pieds américains vingt pieds de face à la rue Washington, sur deux cents pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise par Marinette Cassou [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BENJ. H. WATKINS vs. R. K. BONHAM.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No. 23,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre SAMEDI, cinq février 1870, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, [illegible]

Tous les meubles et propriété mobilière consistant en chevaux, voitures, buggies, harnais, etc, qui se trouvent sur les lieux, No 290, rue Gravier, et derrière le No 211, rue Gravier, Premier District de cette ville. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AUGUSTUS C. DENOUVIAN, à Madame REBECCA McKNIGHT, veuve d'AUGUSTUS M. DENOUVIAN.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 791—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre publiquement, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, sept février 1870, à midi, à l'adjudication les propriétés ci-après décrites:

[illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS.

PERDU, le certificat No 1,013, pour cinq actions du capital de la Banque d'Amérique de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 mars 1869, au nom de John Lorenzo, et pour lequel un nouveau certificat a été demandé.

JOHN LORENZO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FÉRIET.

UNE CHANCE POUR TOUS.

Grande et importante Vente DE PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE PRIX, AMÉLIORÉES ET NON AMÉLIORÉES, DANS LES PREMIER, DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS POUR LE COMPTE DE PROPRIÉTAIRES ABSENTS ET POUR OPÉRER UN PARTAGE.

CONDITIONS: Un quart comptant, et le reliquat à un, deux, trois et quatre ans de crédit.

PAR G. DE FÉRIET, encanteur, bureau au No 80 rue Royale—Le JEUDI, 10 février 1870, à midi, il sera procédé, dans la Bourse des Encanteurs St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, à la vente aux enchères publiques des propriétés immobilières de choix dont voici la liste:

Premier District.

[illegible]

Deuxième District.

[illegible]

Troisième District.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Habillements, Linge de messieurs, CHAPEAUX FRANÇAIS FEUTRE et CASTOR &c., &c., &c.

PAR VINCENT & Co.—O. Vincent encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 29 janvier, à 10 heures, aux Nos 27 et 29 rue de la Douane—

250 lots redingotes et sacs en drap noir, habillements casimir soie pantalons satinet et jeans, &c. —Egalement— 300 douzaines chapeaux français feutre et castor.

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises Sèches, Mercerie, &c., &c.

PAR JOS. N. ROBERT, Encanteur—Aujourd'hui SAMEDI, 29 janvier, il sera vendu, à 10 heures, à sa salle d'encan. 400 lots marchandises sèches de saison, comprenant un assortiment général. Aussi— 200 lots mercerie bonneterie, etc., etc. Conditions à la vente.

PAR G. DE FÉRIET.

Résidences et Terrains de prix pour bâtir, dans le Deuxième District, sur la ligne des chars de la rue Dumaine garanties non sujettes dans une réclamation quelconque de Mme Gaines.—Egalement, trois terrains dans le Premier District.

PAR G. DE FÉRIET, encanteur—Bureau, No 80 de la rue Royale. SAMEDI, 5 février 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique:

[illegible]

ne sont pas compris dans aucune réclamation réelle ou imaginaires de Mme Myra Clark Gaines.

[illegible]

Agréable Bâtisse en briques, dans la rue Robertson, No 330.

PAR G. DE FÉRIET [illegible]

Terrains de prix dans le Troisième District dans le voisinage immédiat des chars de la rue Claiborne.

PAR G. DE FÉRIET, Encanteur, Bureau No 80 rue Royale. SAMEDI, 5 février [illegible]

[illegible]

VENTE POSITIVE

De propriétés situées dans le Troisième District et qui s'améliorent.

PAR G. DE FÉRIET [illegible]

[illegible]

Un Excellent Marché!!!

Habitation de prix, située dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à cinq milles seulement au-dessous de la ville.

PAR G. DE FÉRIET, Encanteur—Bureau, No 80 rue Royale. SAMEDI, 5 février 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique.

Une habitation de prix située dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ cinq milles au-dessous de la ville [illegible]

[illegible]

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES —DE— L'HOTEL DES ETATS-UNIS,

Pour effectuer un partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, No 80 de la rue Royale. SAMEDI 29 janvier 1870, à midi, à la Bourse des Encanteurs dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, aux enchères publiques pour effectuer un partage—

La magnifique bâtisse, si bien située, connue sous le nom de "L'Hôtel des Etats-Unis," et précédemment connue sous le nom de Mrs. CALDWELL'S EXCHANGE.

[illegible]

V. OEMICHEN, successeur de Wm. Armstrong. L. E. POTHIER, de l'ancienne maison Pothier & Fauchoux, de l'ancienne maison McLaughlin, Pothier & Co.

OEMICHEN & POTHIER,

IMPORTATEURS et marchands de Quincaillerie [illegible]

Au coin des rues Bienville et Vieille Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Chapeaux, Articles de Fantaisie, "Notions" et Linge.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., [illegible] SAMEDI, 29 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

Vente pour Liquidation, DU STOCK DE MM. JACQUET & BECHET,

Au No. 31 de la rue Vieille-Levée.

Choix général d'habillements de saison, chaussures, linge, marchandises sèches et lingerie.—Vente sans aucune réserve quelconque.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. [illegible]

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

30 caisses Bottes, Souliers, Brodequins, 100 malles [illegible]

PAR E. ROGER & CO. [illegible]

PAR D. E. MURPHY.

Quincaillerie. Quincaillerie.

PAR D. E. MURPHY [illegible]

Pommes. Pommes.

Vente de CHARRIES, sans Réserve.

Valises. Valises.

Coton. Coton.

PAR D. E. MURPHY [illegible]

PAR O. VALETON.

Morue! Morue!

PAR O. VALETON [illegible]

O. VALETON, ENCANTEUR,

No. 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente pour cause de départ.—Propriété rue St-Philippe et Bourbon [illegible]

[illegible]

PAR J. DEAN Jr.

Meubles, Pianos et Matériaux de Bureaux à Vendre [illegible]

PAR J. DEAN Jr. [illegible]

CHEVAUX, FAMILLES.

PAR J. DEAN Jr. [illegible]

PAR S. GUIBAULT.

ÉPICERIES ET CAFÉ.

PAR S. GUIBAULT [illegible]

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

PAR S. GUIBAULT [illegible]

Jolie petite propriété [illegible]

PAR S. GUIBAULT [illegible]

Placement avantageux. Une grande propriété de choix.

PAR S. GUIBAULT [illegible]

A VENDRE.

Champagne! Champagne!

MOET ET CHANDON, VERSENAY en litres et pintes.

Par EARL & BARRER & Co., 73, Carondelet.